

# ENQUETE PUBLIQUE VILLE DE LA LOUVIERE

DECRET DU 05 FEVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Concerne la demande de Permis Intégré introduite par ALDI Real Estate SA (Keerstraat, 4 à 9420 ERPE-MERE)

Le projet consiste :  
Permis intégré pour la reconstruction avec extension du ALDI.  
Le projet déroge au plan de secteur.

sur un bien sis  
Rue de la Grattine, 8 à 7100 La Louvière

## (Catégorie C)

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de La Louvière au  
**Service Développement Économique**  
**Place Communale, 1 à LA LOUVIERE**  
**Personne de contact: S. LOUVIEAUX ou A MATERNE ou A. LEGAT**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressée à:
Le 08/02/2022	Le 14/02/2022	Service Développement Économique Place Communal 1 à LA LOUVIERE  Le 02/03/2022 16h.	Service Développement Économique Place Communale, 1 à LA LOUVIERE  <a href="mailto:developpement.economique@lalouviere.be">developpement.economique@lalouviere.be</a>

Le Collège Communal,

Porte à la connaissance du public, qu'en vertu de l'article 83 § 2, alinéa 1 du décret du 5 février 2015, relatif aux implantations commerciales, que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis intégré est le Collège communal de la Ville de La Louvière.  
L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 064/27.80.11 au moins 24h à l'avance.**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès de la Ville de La Louvière (Tél: 064/278011) ou auprès du demandeur contact au 0477 85 38 20.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

À La Louvière, le 08/02/2022

Le Directeur général,  
Rudy ANKAERT (s)

Le Bourgmestre,  
Jacques GOBERT (s)